



Formulaire de demande: reconnaissance *indirecte* d'un diplôme

1. Qu'est-ce que la reconnaissance indirecte d'un diplôme et qui peut la demander ?

- La reconnaissance indirecte s'applique aux diplômes délivrés par des Etats hors de l'UE/AELE mais qui ont déjà été reconnus dans un Etat de l'UE/AELE.
- Toute personne souhaitant demander une reconnaissance indirecte de son diplôme doit satisfaire de manière cumulative aux conditions fixées au chapitre 2. Dans le cas contraire, aucune reconnaissance indirecte du diplôme n'est possible. Le requérant a tout au plus la possibilité d'obtenir le diplôme fédéral. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site suivant : <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/07918/11723/index.html?lang=fr>

2. Conditions pour une reconnaissance indirecte du diplôme

Si un Etat partie reconnaît un diplôme délivré par un Etat tiers (diplôme obtenu hors de l'UE/AELE), la Suisse peut homologuer cette reconnaissance s'il est prouvé que le requérant satisfait de manière cumulative aux conditions suivantes :

- la personne requérante possède la nationalité de la Suisse ou de l'un des Etats membres de l'UE ou de l'AELE (Croatie exclue à l'heure actuelle) ou son conjoint possède une de ces nationalités ;
- il est autorisé, dans l'Etat de reconnaissance, à exercer son activité professionnelle sans restriction et avec les mêmes droits que les personnes ayant effectué leur formation complète dans cet Etat et ayant obtenu leur diplôme conformément à la directive de l'UE. Conformément à l'art. 2, al. 2, de la directive 2005/36/CE, la première reconnaissance doit avoir été effectuée dans le respect des conditions minimales de formation visées dans ladite directive ;
- il peut justifier d'une expérience professionnelle clinique récente (au cours des cinq dernières années) d'au moins trois ans dans l'Etat de reconnaissance et/ou en Suisse ;
- il dispose de connaissances suffisantes dans l'une des langues officielles de la Suisse (niveau B2).

Important : Veuillez déposer votre demande de reconnaissance indirecte de diplôme uniquement lorsque vous remplissez toutes ces conditions et êtes en mesure de le prouver (vous trouverez dans le chapitre 3 une liste des documents à fournir).

3. Liste des documents à fournir

Les documents suivants doivent être joints au **présent formulaire de demande dûment daté et signé** (la MEBEKO se réserve explicitement le droit d'exiger d'autres documents) :

- Copie certifiée conforme** du passeport ou de la carte d'identité et, si nécessaire, **copies certifiées conformes** du passeport ou de la carte d'identité de l'époux/épouse et du certificat de mariage (voir le chapitre 2 de ce formulaire de demande)
- Curriculum vitae**
- Copies certifiées conformes** du diplôme et de sa traduction officielle (français, allemand, anglais, italien)
- Copie certifiée conforme** d'une confirmation selon laquelle la première reconnaissance selon l'art. 2, al. 2, de la directive 2005/36/CE a eu lieu dans l'Etat de reconnaissance en tenant compte des conditions minimales de formation visées au titre III, chap. II de ladite directive (vous trouverez au chapitre 4 ci-dessous une liste des services habilités à établir cette confirmation)
- Copie certifiée conforme** d'une confirmation de l'autorité responsable de l'Etat de reconnaissance selon laquelle le titulaire a exercé la profession concernée durant au moins trois ans dans cet Etat. A titre de remplacement, des **copies certifiées conformes** de certificats de travail peuvent être jointes ; celles-ci doivent attester, pour un taux d'occupation calculé à 100 %, d'une expérience actuelle (c.-à-d. qui ne remonte pas à plus de cinq ans) et clinique d'au moins trois ans dans la profession concernée. Indications nécessaires dans les certificats de travail : 1) données précises sur le début et la fin de l'activité ; 2) fonction exercée ; 3) taux d'occupation
- Certificat de langue** : Si le requérant n'a pas exercé durant au moins trois ans en Suisse ou dans un Etat de l'UE/AELE dans l'une des trois langues officielles suisses, il doit prouver qu'il maîtrise une de ces langues (diplôme de niveau B2, livrets scolaires, etc.)

4. Services habilités à établir des confirmations

Etat / Branche	Médecine	Médecine dentaire	Médecine vétérinaire	Pharmacie
Allemagne	Bundesministerium für Gesundheit	Bundesministerium für Gesundheit	Zuständige Landesbehörde	Bundesministerium für Gesundheit
France	Ministère de la santé ou l'ordre national des médecins	Ministère de la santé ou l'ordre national des chirurgiens dentistes	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou l'ordre national des vétérinaires	Ministère de la santé ou l'ordre national des pharmaciens
Espagne	Ministerio de educación, cultura y deporte			
Angleterre	General Medical Council	General Dental Council	Royal College of Veterinary	General Pharmaceutical Council
Autres Etats de l'UE/AELE	Ministères nationaux de la santé			

Veuillez contacter directement ces services pour obtenir la confirmation voulue.

5. Informations destinées aux requérants

- **Demande de reconnaissance d'un titre de formation postgrade :**
La reconnaissance d'un titre postgrade doit faire l'objet d'une demande séparée (cf. formulaire concernant la demande de reconnaissance d'un titre postgrade : <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00407/00554/index.html?lang=fr>).
Les demandes de reconnaissance d'un diplôme et d'un titre postgrade sont traitées séparément ; les documents peuvent toutefois être envoyés ensemble, en un seul exemplaire.

- **Pas de renvoi des documents :**
La décision de la reconnaissance se fonde sur les documents produits. Ceux-ci demeurent donc dans nos archives et ne seront pas restitués.

- **Adresse MEBEKO :**
La demande peut être envoyée exclusivement par courrier. Veuillez nous envoyer le/les formulaire/s de demande ainsi que les documents susmentionnés à l'adresse suivante :

Office fédéral de la santé publique

MEBEKO

Schwarzenburgstrasse 161

CH – 3003 Berne

Tél : +41 58 462 94 83, fax : +41 58 463 00 09

- **Copies certifiées conformes :**
 - Nous acceptons des copies certifiées conformes des services suivants établis en Suisse ou dans un Etat de l'UE/AELE :
Notaires, représentations diplomatiques, administrations communales, municipalités (mairie), préfectures, tribunaux ainsi que les autorités citées dans les directives européennes pour les documents qu'elles établissent elles-mêmes.
Nous ne pouvons pas garantir que les copies certifiées conformes sont effectivement établies par ces services.
 - Nous n'acceptons **aucune** copie certifiée conforme des services suivants :
Autorités dont nous ne pouvons pas lire ou vérifier la certification, traducteurs, organismes bénévoles, aumôneries, interprètes, caisses-maladie, banques et caisses d'épargne, hôpitaux, auto-certification, notamment.

- **Coûts et facturation**
 - L'émolument pour le traitement d'une demande de reconnaissance indirecte du diplôme (y c. la carte de légitimation) est compris entre 800.-- et 1'000.-- francs.
 - Dès que nous aurons vérifié l'exhaustivité de la demande, nous vous enverrons la facture par courrier séparé.
 - L'attestation de reconnaissance (y c. la carte de légitimation) sera envoyée après le paiement des émoluments.
 - Prière de n'envoyer ni chèque, ni argent liquide.

Veuillez compléter, à la page suivante, les données relatives à votre diplôme ainsi que vos données personnelles.

6. Données relatives à la demande de reconnaissance indirecte d'un diplôme

Demande de reconnaissance indirecte d'un diplôme pour la profession médicale suivante :

MÉDECIN MÉDECIN-DENTISTE MÉDECIN-VÉTÉRIINAIRE PHARMACIEN

Etat ayant délivré le diplôme : _____

Etat de l'UE/AELE ayant reconnu le diplôme : _____

Langue souhaitée pour les documents relatifs à la reconnaissance (un seul choix possible) :

Français Allemand Italien

7. Données personnelles

Formule d'appel Madame Monsieur

Nom _____ Nom de famille
à la naissance

Prénom(s) _____

Adresse de correspondance _____

NPA/Lieu/Pays _____

N° AVS suisse (si disponible) _____

Courriel _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Nationalité _____

Etat civil _____

Nationalité de l'époux/épouse _____

Lieu et date : _____

Signature : _____